

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Dipp 02 Special Grill
Code du produit : 1110369
Groupe de produits : Produit de nettoyage.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Innovis
Industrieweg 2
2630 Aartselaar
T +32 2 646 35 21 - F +32 2 646 35 20
customerservice@innovis.be - www.dipp.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 B -1120 Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1 H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318
Textes des phrases H: voir rubrique 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium; Hydroxyde de potassium; Alcool gras, C12-14, éthoxylé; Ethanolamine

Dipp 02 Special Grill

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Mentions de danger (CLP)	: H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence (CLP)	: P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage. P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau . P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Contains no PBT/vPvB substances $\geq 0.1\%$ assessed in accordance with REACH Annex XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcool gras, C12-14, éthoxylé	N° CAS: 68439-50-9	5 – 15	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium	N° CAS: 64-02-8 N° CE: 200-573-9 N° Index: 607-428-00-2 N° REACH: 01-2119486762-27	< 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373
Hydroxyde de potassium	N° CAS: 1310-58-3 N° CE: 215-181-3 N° REACH: 01-2119487136-33	< 5	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318
Ethanolamine	N° CAS: 141-43-5 N° CE: 205-483-3 N° Index: 603-030-00-8 N° REACH: 01-2119486455-28	< 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412
Dinatrium lauriminodipropionaat	N° CAS: 3655-00-3 N° CE: 222-899-0 N° REACH: 01-2119976233-35	< 5	Eye Irrit. 2, H319

Dipp 02 Special Grill

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Hydroxyde de potassium	N° CAS: 1310-58-3 N° CE: 215-181-3 N° REACH: 01-2119487136-33	(0,5 ≤C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (0,5 ≤C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (2 ≤C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (5 ≤C ≤ 100) Skin Corr. 1A, H314
Ethanolamine	N° CAS: 141-43-5 N° CE: 205-483-3 N° Index: 603-030-00-8 N° REACH: 01-2119486455-28	(5 ≤C ≤ 100) STOT SE 3, H335

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Emmener à l'hôpital.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.
Premiers soins après contact oculaire	: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Perte de conscience. Etourdissements. Maux de tête. Nausées. Somnolence.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Piquant(e). Brûlures graves. Rougeur. Douleur.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Piquant(e). Douleur. Rougeur. Troubles de la vision.
Symptômes/effets après ingestion	: Mordant, respiration difficile, vomissements, ampoules sur les lèvres et la langue, douleur brûlante dans la bouche et la gorge, dans l'oesophage et l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée, poudre, mousse, CO2.
--------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun connu.
Danger d'explosion	: Aucun connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Pas de précautions particulières.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
Protection en cas d'incendie	: Aucune mesure spécifique nécessaire.
Autres informations	: Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

Dipp 02 Special Grill

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas toucher le produit. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations : Absorber le produit avec un matériau poreux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections (8, 13).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter des fuites. Manipuler avec précaution.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri du gel.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Ne pas utiliser de récipients métalliques.
Matériaux d'emballage : Matières plastiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de nettoyage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Dipp 02 Special Grill	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	Ci-dessous, vous trouvez une énumération des constituants dangereux repris sous la rubrique 3 dont les valeurs TLV sont connues: 2 mg/m ³ Hydroxyde de potassium 2,5 mg/m ³ Ethanolamine

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

Dipp 02 Special Grill

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de protection. Ecran facial

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements imperméables

Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile. Temps de passage: > 480 Min, (EN 374). Epaisseur du matériau : 0,35 mm. Se laver les mains après toute manipulation

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Assurer une ventilation d'air appropriée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque universel (ABEK)

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: /
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 100 – 199 °C
Inflammabilité	: Non applicable.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: 1,3 – 8,7 vol %
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: /.
Température d'auto-inflammation	: 207 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
pH	: 13,7 @ 20°C
pH solution	: /.

Dipp 02 Special Grill

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Viscosité, cinématique	: 1 mm²/s @ 20°C.
Viscosité, dynamique	: 1 mPa.s @ 20°C.
Solubilité	: Complètement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: 2332 Pa @ 20°C.
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 1,056 kg/l @ 20°C.
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable.
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Limites d'explosivité : 1,3 – 8,7 vol %

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : 2

Teneur en COV : 6,975 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart des acides (forts).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

Ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)

DL50 orale rat	1780 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≥ 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	10 mg/l/4h

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

DL50 orale rat	356 mg/kg
----------------	-----------

Dipp 02 Special Grill

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

DL50 cutanée lapin	≥ 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	≥ 50 mg/l/4h

Alcool gras, C12-14, éthoxylé (68439-50-9)

DL50 orale rat	500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≥ 5000 nl/kg
CL50 Inhalation - Rat	≥ 50 mg/l/4h

Ethanolamine (141-43-5)

DL50 orale rat	1089 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2504 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	11 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.
pH: 13,7 @ 20°C

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

pH	> 14 @ 20 °C.
----	---------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.
pH: 13,7 @ 20°C

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

pH	> 14 @ 20 °C.
----	---------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Ethanolamine (141-43-5)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
--	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
---	--

Danger par aspiration : Non classé

Dipp 02 Special Grill

Viscosité, cinématique	1 mm²/s @ 20°C.
------------------------	-----------------

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

Viscosité, cinématique	1 mm²/s @ 20 °C.
------------------------	------------------

Alcool gras, C12-14, éthoxylé (68439-50-9)

Viscosité, cinématique	72,917 mm²/s
------------------------	--------------

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Dipp 02 Special Grill

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Aucune donnée disponible.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)

CL50 - Poisson [1]	121 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	625 mg/l (24h)
CE50 96h - Algues [1]	> 100 mg/l

Ethanolamine (141-43-5)

CL50 - Poisson [1]	349 mg/l (Cyprinus carpio, 4d)
CE50 - Crustacés [1]	65 mg/l (Daphnia)
CE50 72h - Algues [1]	2,1 – 2,8 mg/l
NOEC chronique poisson	1,24 mg/l (Oryzias latipes, 41d)
NOEC chronique crustacé	0,85 mg/l (21d)
NOEC chronique algues	1 mg/l (72h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Dipp 02 Special Grill

Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dipp 02 Special Grill

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

Ethanolamine (141-43-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2,3 – -1,31
--	--------------

12.4. Mobilité dans le sol

Dipp 02 Special Grill

Mobilité dans le sol	WGK 2
Ecologie - sol	Complètement soluble dans l'eau.

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

Ecologie - sol	WGK 2. Complètement soluble dans l'eau.
----------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

Dipp 02 Special Grill

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Pas d'informations supplémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.
Méthodes de traitement des déchets	: Au cas où le produit non dilué serait évacué accidentellement, le neutraliser jusqu'au pH 7.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : UN 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Liquide alcalin caustique, n.s.a.
Description document de transport (ADR)	: UN 1719 Liquide alcalin caustique, n.s.a. (mélange avec Hydroxyde de potassium), 8, II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 8
Étiquettes de danger (ADR)	: 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

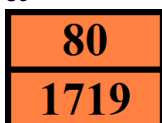
Dangereux pour l'environnement	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Brûlures, Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement aquatique.

Transport par voie terrestre

Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 80
Panneaux oranges	:



Code de restriction en tunnels (ADR) : E

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Dipp 02 Special Grill

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance répertoriée sur la liste d'appauvrissement de la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone)

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 6,975 %

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.2			

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4

Dipp 02 Special Grill

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.